

IV.2.2.3. LE HAUT BOCAGE VENDEEN

DESCRIPTION

Cette unité paysagère forme la limite ouest de l'AEE, et constitue une transition avec les paysages des marches du Bas-Poitou, plus au sud. Marqué par la présence des collines vendéennes, le haut bocage domine les plateaux des bocages vendéens et maugeois qui s'étendent aux alentours. La direction armoricaine suivie par ces reliefs structure fortement l'organisation du paysage. Ces directions sont relayées par des vallées ponctuées d'aplombs rocheux et de chaos granitique aux ambiances pittoresques.

Marqué par une agriculture de polyculture élevage très dynamique, ce paysage de bocage, encore très dense par endroits, est dominé par des collines coiffées de châtaigneraies. Il est ponctué de hameaux diffus qui s'accrochent souvent à mi-pente. Les bourgs étagés s'implantent quant à eux sur les principales crêtes, qui offrent des vues panoramiques spectaculaires dominant ces paysages.

Le paysage collinaire se distingue par sa ligne de crête marquante dans le paysage (orientation nord-ouest / sud-est), ponctuée de repères paysagers patrimoniaux (Moulins des Alouettes, clochers de Saint-Michel-Mont-Mercure et de La Flocellière...). La structure paysagère de ce secteur est marquée par la répétition d'un motif paysager identitaire de buttes à chaos rocheux (chirons) terminées par des châtaigneraies souvent accompagnées de plusieurs moulins. Ces points hauts ouvrent de larges panoramas sur les paysages environnants.



Photo 137 : Ondulations du plateau et motifs végétaux dans le haut bocage vendéen, entre St-Mesmin et Pouzauges



Photo 138 : Les collines vendéennes offrent des vues larges sur les paysages du haut bocage vendéen, ici aux abords de Pouzauges

DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION

Les hameaux diffus des pentes se sont étalés avec le développement de bâtiments d'élevage contemporains qui ont accompagné celui d'une véritable filière industrielle agro-alimentaire.

Le dynamisme économique des pôles urbains se traduit dans le paysage par le développement des zones d'activités et quartiers d'habitat récents. Ces développements ont été catalysés par la mise en service de l'autoroute A87 au nord et par la montée en puissance de Puy du Fou qui, avec son attractivité croissante, a induit le développement d'une filière touristique d'accueil en milieu rural, rayonnant même au-delà de l'unité.

PERCEPTIONS SOCIALES

Ce secteur des collines du haut bocage vendéen connaît un développement touristique notable, lié notamment à la présence marquante au nord-ouest, au-delà des limites de l'AEE, du parc d'attractions du Puy du Fou qui rayonne à la fois touristiquement et culturellement sur tout le haut bocage.

IV.2.2.4. LES VALLEES DE LA SEVRE NANTAISE ET DE SES AFFLUENTS

DESCRIPTION

La vallée de la Sèvre Nantaise s'étire du sud au nord-ouest de l'AEE, en dessinant une unité paysagère qui marque la limite entre Vendée et Deux-Sèvres. Véritable colonne vertébrale hydraulique de la partie méridionale du massif Armoricaïn, la Sèvre Nantaise prend sa source dans les gâtines du Poitou pour s'immiscer entre les lignes de collines vendéennes au sud et celles du Bressuirais au Nord. L'ensemble de son réseau hydrographique sculpte complètement les collines traversées et amplifie les formes du relief. La Sèvre Nantaise présente ainsi plusieurs séquences qui se traduisent par un faciès différent de la découpe de sa vallée.

Au sein de l'AEE, elle dessine des méandres entre des coteaux doux, peu accentués, jalonnés de petites buttes boisées (où souvent le bâti rural s'implante en promontoire). Le relief donne plus l'impression d'une ample cuvette et la trame bocagère moins dense sur ce secteur dégage de longues perspectives. La butte de Châtelliers constitue un promontoire remarquable permettant d'embrasser d'un seul regard ce paysage. La Sèvre Nantaise y draine un réseau d'affluents développant des ambiances plus refermées et intimistes, qui redessinent la pente des coteaux doux en imprimant des directions secondaires nord-est / sud-ouest dans le paysage.

DYNAMIQUES D'EVOLUTION

Territoire particulièrement dynamique sous l'influence notamment de l'aire choletaise, la pression urbaine et le développement des activités sont plus marqués aux abords des bourgs, au nord de l'AEE.

PERCEPTIONS SOCIALES

Les vallées sont généralement très appropriées par leurs habitants. Le tourisme et les loisirs sont axés sur la randonnée pédestre et la découverte du patrimoine. La vallée de la Sèvre se distingue à ce titre par un riche patrimoine lié à l'eau (moulins, chaussées, lavoirs, industries, viaducs et ponts), par ses places fortes médiévales (Tiffauges, Mortagne-sur-Sèvre, Mallièvre) et par les congrégations religieuses dans les bourgs et la vallée.



Photo 139 : La Sèvre Nantaise à St-Amand-sur-Sèvre



Photo 140 : Paysages bocagers du fond de vallée de la Sèvre Nantaise à St-André-sur-Sèvre

IV.2.3. LE BASSIN D'INFLUENCE VISUELLE

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Note : Sur les photographies présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise approximative de la ZIP dans la vue. La hauteur du trait par rapport à l'horizon correspond à la hauteur approximative maximale d'un projet de grande hauteur (200 m) dans la ZIP.

IV.2.3.1. LE CONTEXTE GLOBAL DES PERCEPTIONS VISUELLES

D'après la carte de la zone d'influence visuelle, présentée page suivante, des éléments de 200 m de haut seraient perceptibles depuis la majeure partie du territoire. Cependant, cette modélisation ne prend pas en compte les masques créés par les arbres en dehors des boisements principaux. Dans le cas de ce territoire, où le bocage est souvent présent, les perceptions sont ainsi variables : elles peuvent être facilement limitées par des rideaux d'arbres filtrant, voire masquant les visibilitées, notamment depuis les vallées ou les parties basses des coteaux, mais les hauteurs des collines et des versants préservent tout de même souvent des ouvertures, permettant des vues lointaines et ouvertes. Cette carte permet en revanche de mettre en évidence les quelques secteurs depuis lesquels un projet de grande hauteur situé dans la ZIP ne sera pas visible de manière quasi certaine. Ainsi, les vallées de l'Ouine et du Thouaret, au sud-est de l'AEE, de même que les fonds de vallon de nombreux petits affluents de l'Argenton (au nord-est) et de la Sèvre nantaise (à l'ouest) n'offrent aucune perception d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.

Dans les secteurs de plateaux vallonnés, les visibilitées sont plus liées à la présence ou non de masques, selon la densité du bocage, la présence de bâti, etc.

IV.2.3.2. LES PERCEPTIONS DEPUIS LES CONTREFORTS DE LA GATINE

Cette unité recouvre un large tiers nord du périmètre d'étude global. Quelques cours d'eau (l'Argenton et ses affluents) incisent le plateau de façon assez marquée : des corridors plus fermés sont ainsi définis au long de ces vallées, sans visibilitées vers la ZIP. Le bocage est présent sur l'ensemble de l'unité, et tend également à limiter les perceptions lointaines : soit en filtrant les vues lorsque les haies longent les routes ; soit en constituant des effets de masque plus distants masquant la ZIP en arrière-plan. Néanmoins, le maillage végétal est plus distendu et assez dégradé sur certains secteurs hauts : des vues lointaines peuvent ainsi s'ouvrir depuis les routes circulant sur les crêtes ou les hauts de coteaux. Les perceptions vers la ZIP dépendent alors de son éloignement et de la végétation distante. Globalement, les visibilitées de la ZIP restent peu étendues et marquantes au sein de cette unité, mais elles peuvent être notables par endroits, notamment au sein de l'AER.



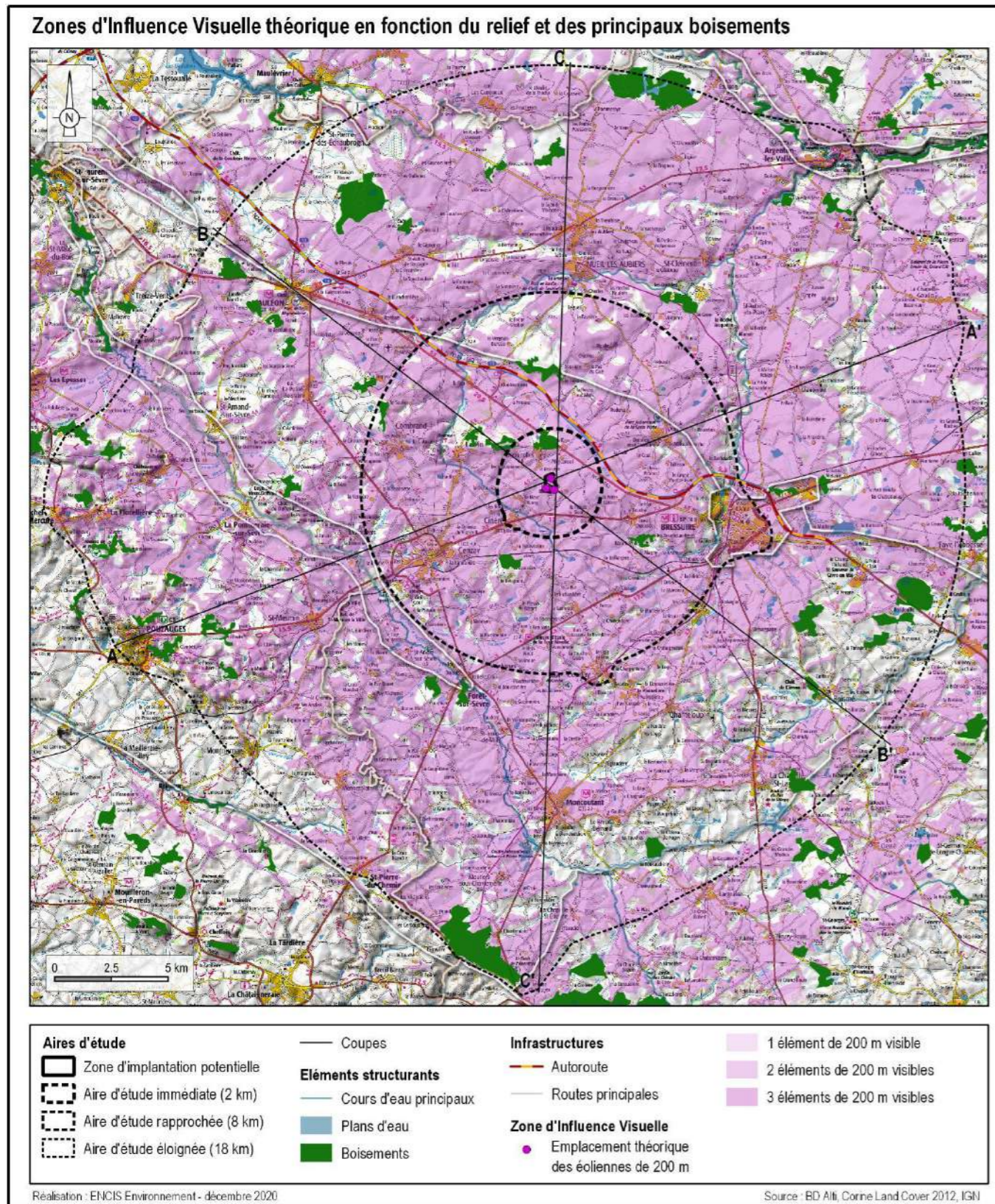
Photo 141 : l'ouest d'Argenton-les-Vallées, la D759 circule sur les hauteurs des contreforts de la Gâtine et des vues lointaines s'ouvrent en direction de la ZIP

IV.2.3.3. LES PERCEPTIONS DEPUIS LE BOCAGE BRESSUIRAIS ET LA GATINE DE PARTHENAY

Cette unité couvre un large tiers de l'AEE, du nord-ouest au sud-est ; elle accueille également la ZIP. Différents secteurs de visibilitées peuvent y être identifiés. Dans les parties correspondant à l'AEE, les vallées (de l'Ouine, du Thouaret et des ruisseaux de la Guérinière et du Marchais au sud ; de l'Ouin et des affluents de la Sèvre Nantaise au nord), forment des reliefs notables qui referment les bassins visuels. En revanche, les hauteurs des interfluves offrent des vues distantes de la ZIP, lorsque le maillage bocager le permet. Au sein de l'AER et de l'AEI, le relief ne permet pas de masquer totalement la ZIP, et seuls quelques boisements ponctuels jouent un tel rôle. Mais si les visibilitées théoriques sont importantes, la présence marquée du bocage vient filtrer, voire masquer, ces perceptions depuis de nombreux secteurs, et les vues dégagées de la ZIP restent donc largement discontinues. Ainsi, à l'échelle de l'AER, la prégnance visuelle de cette dernière reste relativement peu marquante au vu de l'importance des différents filtres et écrans ; à l'échelle de l'AEI, avec la proximité, les visibilitées sont plus fréquentes et la prégnance visuelle plus importante.



Photo 142 : À l'est de Montcoutant, les collines surplombant l'Ouine offrent des vues lointaines vers la ZIP



Carte 115 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (200 m) dans la zone d'implantation potentielle

IV.2.3.4. LES PERCEPTIONS DEPUIS LE HAUT BOCAGE VENDEEN

Cette unité correspond à un paysage collinaire, qui marque une séparation topographique avec les paysages de Vendée au sud-ouest. Les visibilitées en direction de la ZIP sont donc fortement influencées par le relief : au-delà de la ligne de crête qui délimite l'AEE, celle-ci est totalement masquée. Sur les versants tournés en direction du nord-est en revanche, les vues théoriques vers la ZIP sont nombreuses, même si les reliefs locaux liés aux nombreux affluents de la Sèvre Nantaise dessinent de petits secteurs refermés, sans perception potentielle de celle-ci. Depuis les secteurs exposés, la végétation peut jouer un rôle de filtre : souvent, le réseau bocager referme les vues ou masque la ZIP à l'horizon. Enfin, lorsque celle-ci est réellement perceptible, la distance réduit fortement sa prégnance visuelle. Globalement, les visibilitées de la ZIP restent relativement peu marquantes au sein de cette unité.



Photo 143 : En limite sud-ouest de l'AEE, les collines du haut bocage vendéen offrent de larges panoramas

IV.2.3.5. LES PERCEPTIONS DEPUIS LES VALLEES DE LA SEVRE NANTAISE ET DE SES AFFLUENTS

Si la vallée elle-même traverse l'ensemble du périmètre d'étude du sud vers le nord-ouest, l'unité ainsi définie recouvre un secteur moins étendu, depuis les franges sud-ouest de l'AER jusqu'aux limites de l'AEE. Le relief étant peu marqué et les versants assez doux, des visibilitées théoriques de la ZIP sont possibles depuis une large partie de la vallée. Néanmoins, le plus souvent, les coteaux et le contexte végétal (réseau bocager) en dissimulent en réalité la majorité : seules les parties les plus hautes émergent de la végétation. Lorsqu'elle est visible, la prégnance visuelle de la ZIP depuis cette unité reste donc réduite.

Pour rappel : Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2018. De même, la précision de cette base de données de SOEs ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

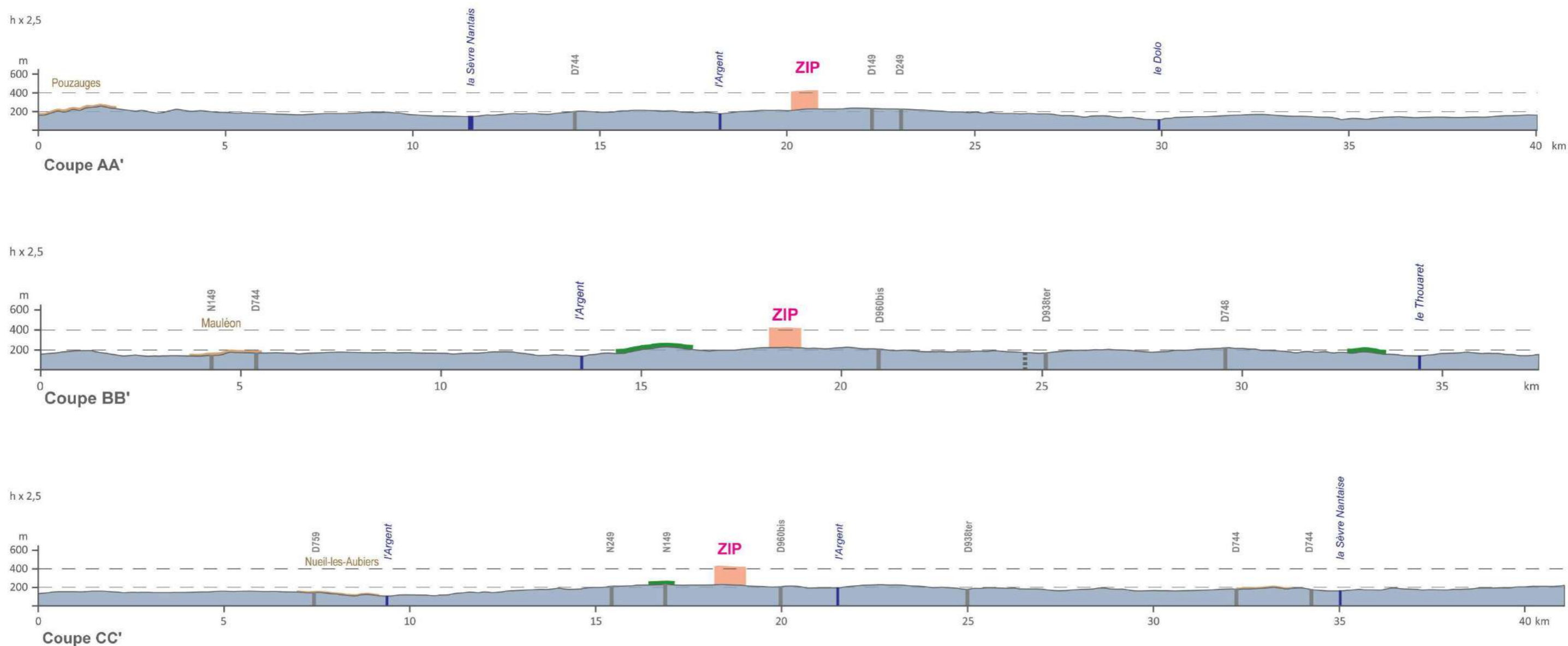


Figure 143 : Coupes à l'échelle de l'AEE, les traits de coupe figurent sur la carte page précédente

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté (x 2,5). Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

IV.2.4. LES PERCEPTIONS SOCIALES DU PAYSAGE

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.**

IV.2.4.1. LES FACTEURS D'ÉVOLUTION DES REPRÉSENTATIONS DU PAYSAGE

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne.

Comme le précise Graham Fairclough Fairclough Graham⁶, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation puis d'une assimilation.»

- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).
- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmagorique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être / santé et paysage, etc.).

- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

IV.2.4.2. LES SITES ET PAYSAGES RECONNUS INSTITUTIONNELLEMENT

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, etc.) est réalisé dans la suite de l'étude.

L'aire d'étude globale comprend un nombre notable de monuments et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante aux abords des vallées de la Sèvre Nantaise et de l'Argent. Quelques villes concentrent plusieurs monuments (Bressuire, Mauléon) et sont parfois concernées par des périmètres de protection de type SPR (Pouzauges). Les monuments les plus emblématiques du territoire sont les châteaux de Saint-Mesmin et de Pouzauges, l'église Notre-Dame de Pitié à La Chapelle- St-Laurent, et le domaine de Tournelay à Nueil-les-Aubiers.

Les sites protégés, peu nombreux, concernent des paysages naturels (rochers du Pyrôme) ou aménagés par l'homme (Gourre d'Or, Roches Blanches).

IV.2.4.3. LES SITES ET PAYSAGES REPRÉSENTÉS

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

Les paysages de plaine et de bocage des Deux-Sèvres ne sont pas associés à des images fortes. Il n'a pas été identifié de représentations littéraires de ces paysages (hormis les guides touristiques) et les représentations picturales ou photographiques sont peu nombreuses (Source : Atlas régional des paysages de Poitou-Charentes). Les plaines de cultures intensives ont une image dévalorisante qui est associée à celle de la Beauce, fortement inscrite dans l'inconscient collectif. Cependant, le photographe Philippe Feret grâce à son travail photographique a su mettre en valeur le découpage parcellaire de la plaine vendéenne. Dans ces prises de vue aériennes, les couleurs et les formes géométriques se métamorphosent en tableaux abstraits. Ces vastes étendues de culture deviennent alors une toile dont les tructeurs sont les pincesaux et la végétation la matière picturale.

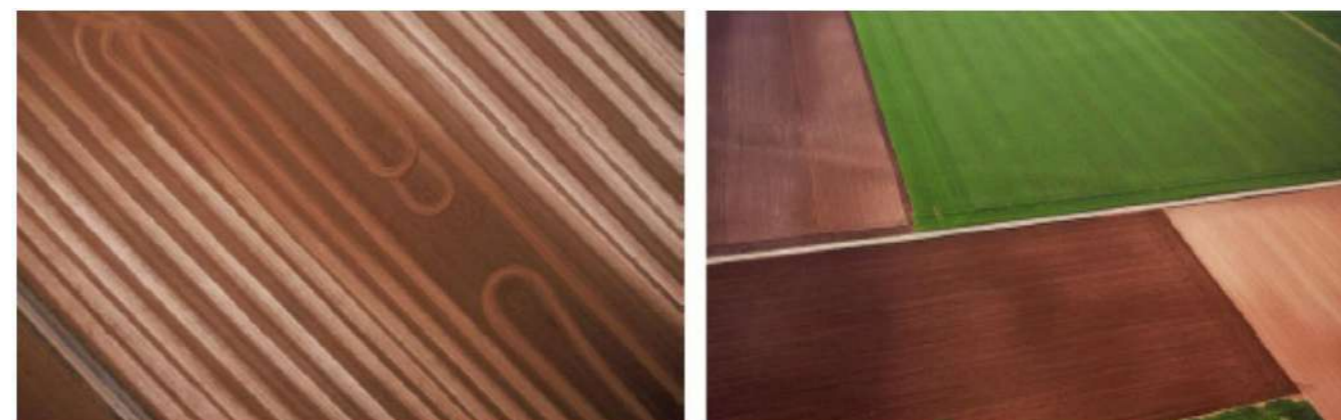


Photo 144 : Photographies aériennes, Philip Feret, Broyeur de pierres, Micro sillons

⁶ Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

De manière générale, les paysages de bocage véhiculent quant à eux une image plus positive évoquant une campagne pastorale, arborée et authentique. Le poète Pierre Menanteau, originaire de Vendée (1895- 1992) a beaucoup écrit sur ce territoire. Les paysages de plaine, de bocage et de bord de mer ont été source d'inspiration pour de nombreux textes. Le territoire de la Vendée, au contraire des Deux-Sèvres est plus riche en représentations picturales. Ces peintures traitent du rapport étroit entretenu entre l'homme et le paysage. Les scènes de vie paysannes rappellent les origines et le travail nécessaire au développement de ces mosaïques de paysages agricoles. Cependant, les secteurs de bocage ont fait l'objet de remaniement et d'aménagements fonciers importants. Leur dégradation associée à l'intensification de l'agriculture les assimilent cependant de plus en plus aux paysages de plaines monotones.



Figure 144 : Peinture d'André-Charles Nauleau, Le bocage Vendéen, 1970

IV.2.4.4. LES SITES ET PAYSAGES SIGNALES

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit au chapitre 3.2.3, page 70.

Le département des Deux-Sèvres n'est pas une destination touristique majeure, son image n'est pas identifiable à l'échelle nationale ou internationale, (excepté pour le Marais Poitevin) et l'« appellation départementale n'est pas assez signifiante pour les touristes » (source : schéma départemental de développement touristique des Deux-Sèvres 2017-2021). Il n'existe pas de grand pôle d'attraction sur ce territoire, qui se trouve en revanche en situation d'arrière-pays ouvert sur des destinations régionales telles que le Puy du Fou, la vallée de la Loire, le Marais Poitevin (en partie dans les Deux-Sèvres), le Futuroscope, la Rochelle et la côte atlantique (source : schéma départemental de développement touristique des Deux-Sèvres, 2009-2013). Les axes de développement touristique sont orientés sur «les vacances du ressourcement» (plaisirs et valeurs simples, authenticité...), «les escapades de caractère» (Art, Histoire, art de vivre...) et les séjours vélo et randonnées avec notamment le passage d'une voie du chemin de Saint-Jacques de Compostelle (via Turonensis) sur le territoire. Dans les Deux-Sèvres, les sites classés et inscrits représentent respectivement 1,45% et 0,13% du territoire départemental (source DREAL Nouvelle-Aquitaine), restant un peu en-dessous des proportions régionales, mais le conseil départemental s'appuie sur ce riche patrimoine pour promouvoir le territoire.

Le département de Vendée est plus attractif, notamment grâce à la présence du parc du Puy du Fou, site touristique majeur à la renommée bien établie. Si celui-ci se situe hors de l'AEE et de la zone d'influence potentielle du projet (à 25 km environ de la ZIP), son influence sur le secteur nord-ouest de l'AEE se fait ressentir, et permet de mettre en avant l'ensemble du potentiel touristique local (hébergements, visites patrimoniales, activités de loisirs...).

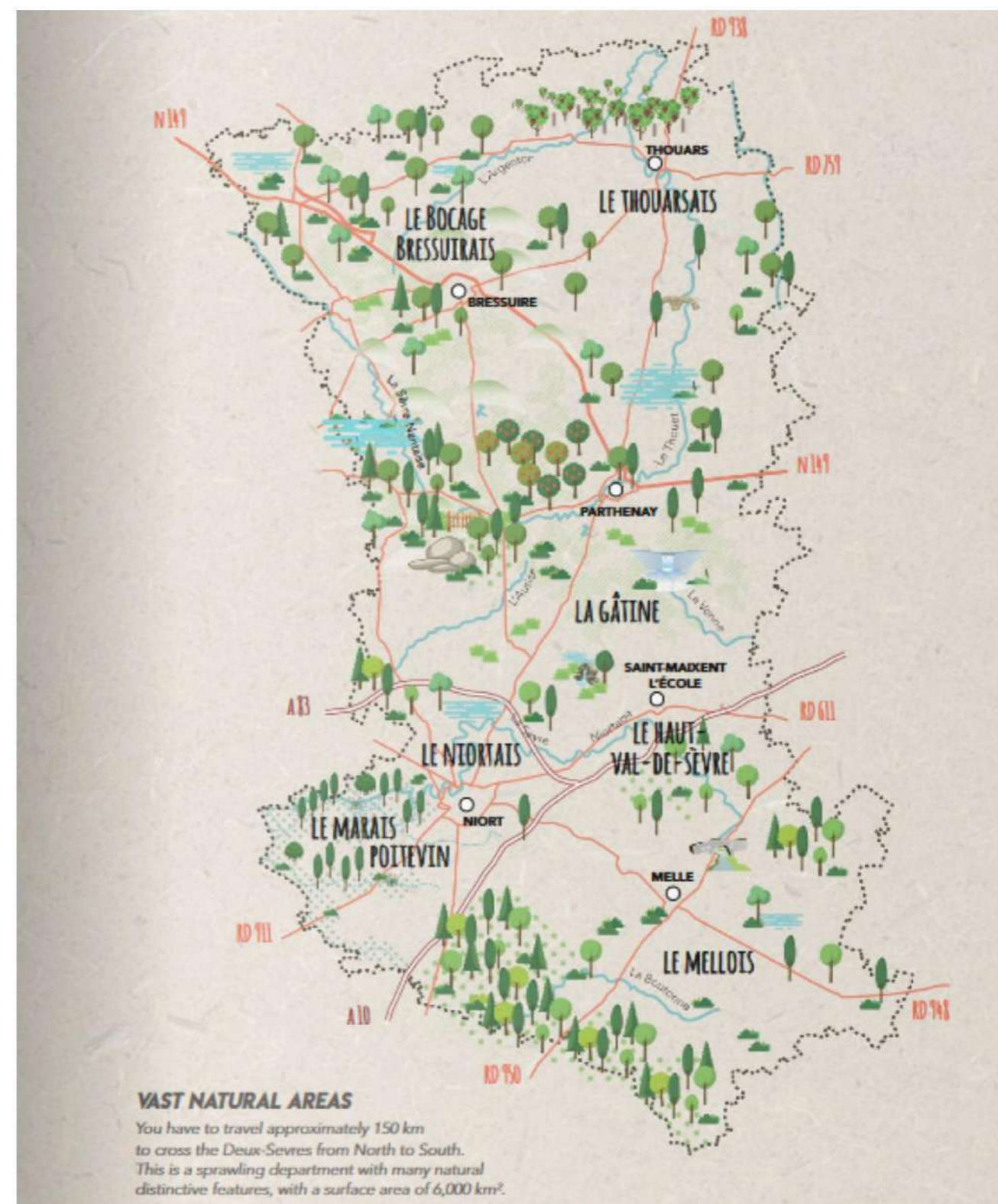


Figure 145 : Les grands territoires naturels des Deux-Sèvres présentés par l'office de tourisme départemental (Source : Album touristique des escapades en Deux-Sèvres, office de tourisme des Deux-Sèvres)



Figure 146 : Présentation de la vélo Francette (Source : Album touristique des escapades en Deux-Sèvres, office de tourisme des Deux-Sèvres)

IV.2.5. L'INVENTAIRE DES PARCS EOLIENS ET DES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets existants ou approuvés » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet existant ou approuvé » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou approuvés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

IV.2.5.1. LES PARCS EOLIENS EXISTANTS

Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial.

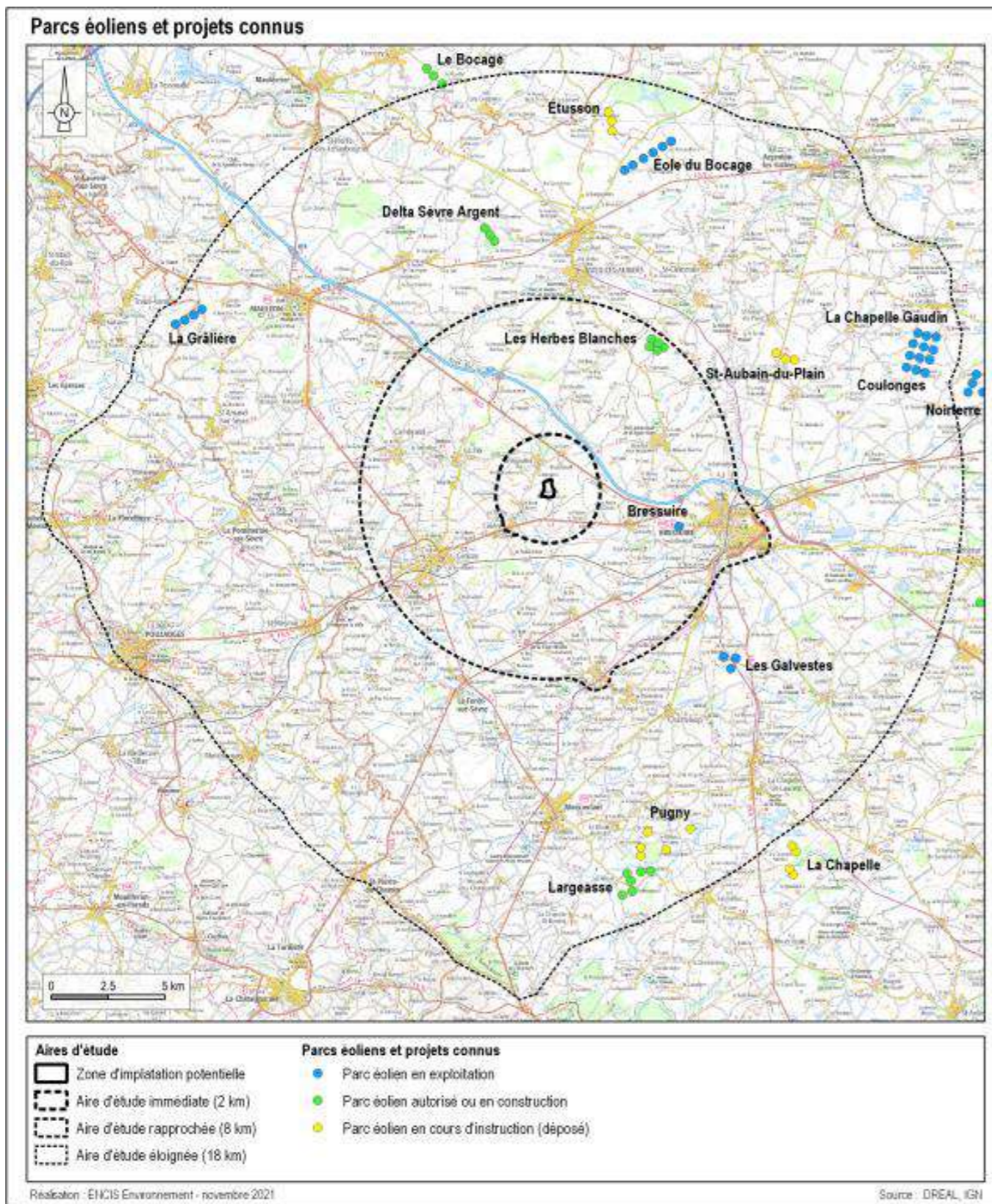
En l'occurrence, six parcs éoliens en exploitation sont recensés dans le périmètre d'étude global (cf. carte page suivante).

Ces parcs éoliens apparaissent relativement distants les uns des autres, et ne constituent pas de pôle éolien marquant dans l'aire éloignée.

IV.2.5.2. LES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES

Les « projets existants ou approuvés » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et / ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

En l'occurrence, six projets existants ou approuvés de parcs éoliens ont été recensés dans le périmètre d'étude global. Parmi eux, trois sont autorisés ou en construction, et trois sont en cours d'instruction.



Carte 116 : Parcs éoliens et projets existants ou approuvés

IV.3. LES ENJEUX ET SENSIBILITES DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

L'aire d'étude éloignée s'étend de 8 km jusqu'à 18 km environ autour de la zone d'implantation potentielle. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

IV.3.1. LES PERCEPTIONS VISUELLES LOINTAINES

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique et une modélisation de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV), nous dressons dans ce chapitre une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacements.

IV.3.1.1. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES LIEUX DE VIE

Les principales villes de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

MAULEON (8 519 HABITANTS)

Cette ville est implantée en rive droite de l'Ouin, à environ 12,5 km au nord-ouest de la ZIP. La cité s'est construite sur un éperon rocheux surplombant cette rivière : le château se dresse à l'ouest sur une butte culminant à 175 m environ, et domine d'une trentaine de mètres la vallée en contrebas ; le bourg s'étire vers l'est, sur la ligne de crête, en direction de l'église et de la mairie, qui forment un îlot bâti notable. Autour de cette structure linéaire, l'urbanisation s'est développée dans toutes les directions, principalement sous la forme de quartiers pavillonnaires. La D149bis longe le bourg-centre au nord, en contrebas du coteau ; aux franges ouest et est de la ville, elle accueille des zones d'activités importantes.



Photo 145 : En sortie est de Mauléon, la ZIP est peu perceptible depuis la D149bis

Si le relief permet des visibilitées théoriques sur la ZIP, celles-ci sont en réalité masquées le plus souvent par le tissu bâti de l'agglomération. Sur les franges urbaines, la distance et la végétation suffisent en général à dissimuler la ZIP : seules quelques perceptions lointaines très ponctuelles sont possibles depuis la zone d'activité à l'est. Au cœur du bourg, l'espace public situé au sein de l'ancienne enceinte fortifiée du château offre également des vues lointaines vers le sud-est : la ZIP est visible, mais peu marquante. **La sensibilité est très faible.**

NUEIL-LES-AUBIERS (5 541 HABITANTS)

Issue de la fusion, en 2001, des communes des Aubiers (au nord) et de Nueil-sur-Argent (au sud), cette ville se situe à 9 km environ au nord de la ZIP. Le vallon de la Scie sépare les deux entités urbaines, tandis que l'Argent s'écoule au sud. L'ancien bourg de Nueil est donc implanté sur une butte d'interfluve, le cœur ancien dense autour de l'église et de la mairie étant prolongé de quartiers pavillonnaires plus diffus, qui s'étagent sur les pentes nord. Le secteur des Aubiers, situé sur le plateau, s'est quant à lui développé en étoile au long des axes de circulation (D759, D28, D33...).

Aucune perception d'un projet de grande hauteur dans la ZIP n'est possible depuis les bourgs eux-mêmes, en raison des masques bâtis qui referment les perceptions. Quelques visibilitées sont possibles très ponctuellement, sur les sorties en frange sud des Aubiers (D759, D28) et depuis les crêtes à Nueil (D154, rue de Bellevue). Sur le coteau en rive droite de la Scie, la route D33 (avenue St-Hubert) offre aussi une vue lointaine de la ZIP, dans l'axe de la voie. La distance tend à réduire ces perceptions. **La sensibilité est très faible.**



Photo 146 : Depuis la D154 à l'est de Nueil, la ZIP est visible au-delà du vallon de l'Argent



Photo 147 : Depuis l'avenue St-Hubert, aux Aubiers, la ZIP s'inscrit dans le prolongement de la voie

POUZAUGES (5 514 HABITANTS)

Située en limite ouest de l'AEE, la commune de Pouzauges est distante de plus de 18 km de la ZIP. Le tissu bâti s'étend sur le versant sud-ouest des collines vendéennes, autour d'un cœur de bourg ancien marqué par la présence du château : la silhouette des enceintes fortifiées et du donjon en ruines s'accompagne de la présence de hauts arbres majestueux. Quelques îlots anciens autour de l'église et de la mairie présentent un tissu bâti très dense, mais la trame urbaine se distend rapidement pour laisser la place à des extensions récentes sous forme de pavillonnaire.

Le positionnement de l'agglomération au sud-ouest de la ligne de crête empêche toute perception en direction de la ZIP. **La sensibilité est nulle.**

MONCOUTANT (3 171 HABITANTS)

Aujourd'hui commune déléguée de Moncoutant-sur-Sèvre, Moncoutant se situe à environ 13 km au sud de la ZIP. La ville s'est développée sur les hauteurs de l'interfluve entre la Sèvre Nantaise à l'ouest et le ruisseau de la Guérinière au nord, au croisement de plusieurs routes notables (D744, D38, D19). Ces voies ont constitué la trame principale de l'extension urbaine, qui s'étire ainsi dans plusieurs directions.

Bien que la situation du bourg sur les hauteurs permette des visibilitées théoriques vers la ZIP, le tissu bâti et la végétation bocagère suffisent le plus souvent à masquer cette dernière. **La sensibilité est nulle.**



Photo 148 : Bien que situées sur un versant orienté vers la ZIP, les franges nord de Moncoutant ne permettent pas de visibilité de celle-ci

IV.3.1.2. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES PRINCIPAUX AXES DE DEPLACEMENT

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte page suivante donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Globalement, les structures bocagères présentes sur le territoire jouent un rôle important de masque. Les axes routiers sont souvent accompagnés par des alignements d'arbres ou des haies, parfois encaissés ou encadrés par des hauts talus. Les routes offrent relativement peu d'ouvertures visuelles. Lorsque des tronçons plus dégagés permettent des vues lointaines, la ZIP reste le plus souvent en partie masquée par la végétation distante, ne révélant que ses portions les plus hautes.